

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

/) E C R E T

N°D/2002/.....084...../PRG/SGG
PORTANT NOMINATION D'AMBASSADEURS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU La Loi Fondamentale

VU Le Décret n° 99/04/PRG/SGG du 8 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre,

VU Le Décret n° 99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, modifié par les Décrets

D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000 ; D/2000/046/PRG/SGG du 3 juin 2000 et

D/2000/050 et 051/PRG/SGG du 7 juin 2000, portant nomination des Membres du
Gouvernement,

VU le Décret n° D/97/064/PRG/SGG du 5 mai 1997, portant attributions et organisation du
Ministère à la Présidence chargé des Affaires Etrangères ;

D E C R E T E

Article 1er/ Monsieur THIAM Ousmane Tolo, précédemment Conseiller chargé des Affaires Politiques et Culturelles à l'Ambassade de Guinée auprès du Royaume de Belgique est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée au Japon avec résidence à Tokyo.

Article 2/ Monsieur Alpha Ibrahima SOW, précédemment Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée en République Islamique d'Iran, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée en République Fédérale Démocratique d'Ethiopie avec résidence à Addis-Abéba.

Article 3/ Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 25/10/... 2002

Général LANSANA CONTE